

Yes, and how many times must the cannon balls fly

Oui, et combien de fois doivent tonner les canons

Before they're forever banned ?

Avant d'être interdits pour toujours ?

The answer, my friend, is blowin' in the wind... »

La réponse, mon ami, est soufflée dans le vent,

« Blowin' in the Wind » Bob Dylan 1963

Et DITES Oh : Par message du 18 mai dernier, le DG s'est adressé aux personnels de la DGFIP pour annoncer, dans le cadre de la préparation des nouvelles orientations stratégiques de la DGFIP qui définiront le prochain contrat d'objectif et de moyens, l'organisation d'un grand «REMUE-MÉNINGES» prétendant associer l'ensemble des agents.

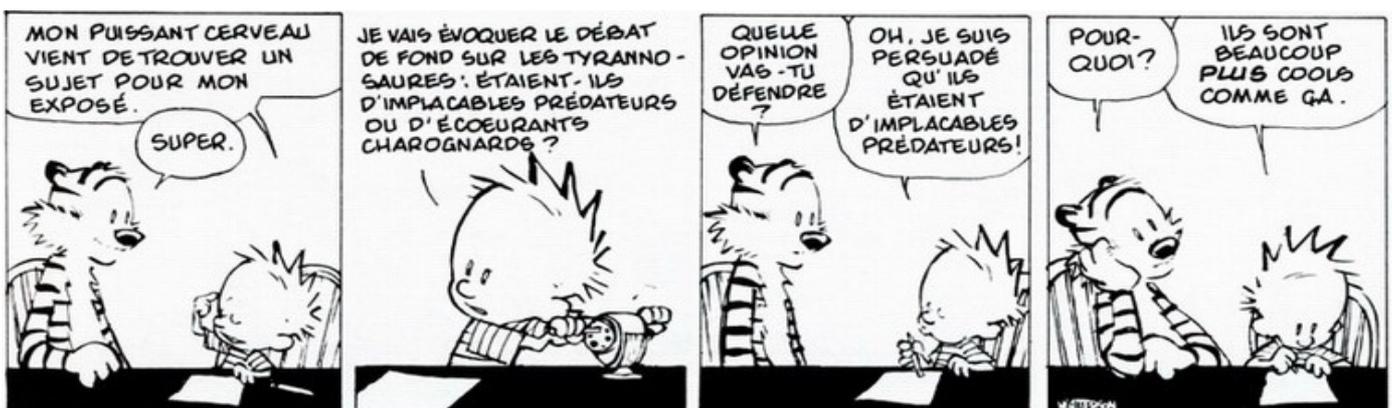
Le fait que ce type de concertation ait été lancé sans y associer en amont les organisations syndicales de la DGFIP démontre la volonté du DG d'ignorer leur représentativité et leur crédibilité, et de les court-circuiter, au travers d'un dispositif déstructuré permettant d'interpréter les résultats à sa convenance.

À la CGT, nous n'avons pas attendu cette pseudo-concertation pour être dans une démarche constructive.

Et nous avons des propositions :

- Sur l'avenir de nos missions : arrêter les externalisations, assurer une formation professionnelle continue et qualifiante dans les DRFIP et DDFIP, ...
- Sur les conditions d'exercice de nos missions : créer les emplois statutaires et pérennes nécessaires pour assurer la continuité du service public...
- Sur les relations avec nos partenaires : maintenir un service public de proximité et de pleine compétence ...
- Nos valeurs ? L'intérêt général, le sens du service public, l'égalité d'accès et de traitement ...
- Nos atouts ? Maintenir et développer la culture du service public.
- Nos marges d'amélioration ? Redonner aux agents les droits qui leur ont été enlevés, avec par exemple le retour des CAPL et le maintien des CHSCT.

Pour toutes ces raisons, la CGT Finances publiques 26 invite les agents à ne pas participer à ces réunions, qui ne serviront que d'alibi aux futures destructions dans notre administration. Nous invitons l'ensemble des agents à nous faire remonter leurs exigences et leurs revendications, qui seront portées par la CGT Finances publiques auprès du DG lors de la bilatérale du 24 juin prochain.



Les 5 points suivants ont été abordés lors de cette réunion :

POINT 1 : le vote de 5 procès-verbaux précédents :

Ces procès-verbaux concernent les réunions du 23 novembre 2021, du 11 et 20 janvier 2022, du 1er mars 2022 et du 12 avril 2022.

La CGT s'est abstenue pour le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2022 à laquelle aucun représentant syndical n'était présent. Validation pour les autres.

POINT 2 : présentation pour information du bilan à mi-parcours du plan de la DGFIP pour l'égalité professionnelle :

La direction a présenté sommairement le plan de mesures et d'actions mené par la DGFIP sur la période de 2020 à 2022.

Ce plan doit permettre d'une part d'améliorer l'égalité HOMME / FEMME et d'autre part prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles .

POINT 3 : le vote du tableau de veille sociale 2021 (TBVS) :

La direction a présenté l'évolution d'indicateurs départementaux tels que le taux de couverture des emplois, le nombre de période de congés maladie inférieure ou égale à 5 jours ou encore le nombre de jours de congés mis en CET.

La CGT a souligné que les indicateurs présentés étaient insuffisants pour analyser et identifier les problèmes au sein de la DDFIP.

La Directrice a rétorqué qu'un requêtage "plus poussé" serait difficile à mettre en œuvre. C'est pourquoi la CGT a voté contre.



POINT 4 : l'avis sur les plages horaires fixes et variables proposées pour les 2 antennes SIE extra-départementales mises en place au 01/09/2022 :

2 choix sont proposés par la direction :

choix 1: plage variable début 7h30 - fin 19h00 // plages fixes 9h30-11h30 et 14h - 16h

choix 2 : plage variable début 7h15 - fin 18h45 // plages fixes 9h30-11h30 et 14h - 16h

L'ensemble des agents affectés au sein de ces deux nouvelles structures sera consulté dans le cadre d'une procédure de vote à bulletin secret. Ce vote sera réalisé par les responsables des antennes. Dans l'attente et à compter du 1er septembre 2022, un règlement provisoire s'appliquera.

La CGT s'est abstenue au motif que seuls les agents affectés dans ces nouvelles structures sont légitimes pour se prononcer sur le choix des horaires.

POINT 5 : présentation pour information du bilan annuel (2021) du télétravail :

Le dispositif du télétravail a été pérennisé en 2021.

Au 31 décembre 2021, 43293 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une autorisation de télétravail.

Dans notre département, près de 40 % des effectifs avait une autorisation de télétravail au 31 décembre 2021.

La direction nous a précisé à ce titre qu'il n'y avait eu aucun refus (officiel) de demande de télétravail au cours de l'année concernée.

POINT 6 : présentation pour information de la démarche participative mise en œuvre dans la DROME :

La DGFIP souhaite définir sa prochaine feuille de route stratégique pour la période 2023 à 2026. Pour cela, elle met en place une démarche participative.

Celle-ci doit permettre de favoriser l'expression de chaque agent qui le souhaite, sur l'évolution de la DGFIP pour les 3 prochaines années. Au sein de notre département, la démarche participative se traduira concrètement par la mise en place prochaine d'une BALF "remue-meninges26". Elle se traduira également par la mise en œuvre de visios sur différentes thématiques.

A l'issue de cette démarche participative, la direction départementale procédera à la synthèse des idées proposées. Elle transmettra ensuite cette synthèse à BERCY (cf édito et article sur notre position)

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande pour les aménagements d'horaires d'été au vu des températures déjà très estivales à laquelle la directrice répond qu'avec la mise en place du télétravail, les agents sont moins présents sur site mais que les chefs de service seront avisés dès possibilité de mise en œuvre des horaires par mail (cf message de vos responsables de service cette semaine)

- Accueil des nouveaux arrivants le 01/09/2022. La salle de réunion des Moulins n'existant plus suite aux travaux en cours pour accueillir les 2 antennes extra-départementales des SIE 13 et 69, la direction cherche une salle conséquente pour recevoir tout le monde dans les meilleures conditions (que les OS ne soient pas dans le couloir...)

- SPFE : 84 jours de retard fichier à la date du 1er juin

- Agenda social 2ème semestre en cours de confection.

Le coin «pertinent !»

Entendu d'un responsable de service « Nous sommes tous dans la même galère »

- Réponse d'une militante CGT « Bein non ! Dans une galère, beaucoup ramment, un donne le tempo et un autre les coups de fouet ; vous vous situez où vous ? »



Remue-Méninges, la série «En Thérapie» version DDFIP 26 :

Les premiers épisodes de la saison 1 sont en cours de tournage ! Scénarios envisagés et communiqués par vos chefs de service :

- Quelles missions pour le SIP de demain ?
- Comment mettre à jour la TH avec la suppression de la THP et l'arrivée de GMBI ?
- Le traitement du contentieux doit-il évoluer ?
- Comment gérer les adresses pour mieux fiabiliser nos bases ?
- La mission du Centre de Contact doit-elle évoluer ?
- Comment améliorer la chaîne foncière ?
- La gestion du fichier immobilier doit-elle rester à la DGFIP ?
- Comment améliorer le suivi des paiements différés et fractionnés ?



Bien sûr, la liste est dite non-exhaustive. C'est d'autant plus pertinent qu'un certain nombre de sujets essentiels manquent à l'appel (et à la pelle) :

- Faut-il supprimer la DGFIP ?
- Le contrôle fiscal n'est-il pas un abus de pouvoir de la part de l'État ?
- Maintenir le plan cadastral à jour coûte un «pognon de dingue», ne pourrait-on pas envisager son transfert à l'Ordre des géomètres experts ?
- La suppression de l'accueil physique n'est-elle pas la première étape vers la fin des files d'attente devant les Centres de Finances Publiques ?
- Doit-on faire du bénévolat chez les notaires... ?

Une fois de plus, la production DGFIP part des moyens (en fait, le nombre d'emplois sans cesse décroissant) pour «ajuster» les missions, alors qu'une administration et un état modernes et efficaces devraient prendre le problème à revers : identifier les missions régaliennes et essentielles pour y adjoindre les moyens adéquats.

C'est dans cette démarche que s'inscrit la CGT 26 et c'est pour cela qu'elle refuse de cautionner ce simulacre de concertation. Nous ne jouerons pas les figurants !

La pause détente : «C'est parce que la vitesse de la lumière est supérieure à celle du son que certains paraissent brillants avant d'avoir l'air con.»

Billets d'humeur !

1 - Au 15 juin, nous ne connaissons toujours pas la date de parution du mouvement local (au grand désarroi des agents qui ont fait une demande) alors que des collègues mutés dans d'autres départements ont eu connaissance de leur affectation début du mois : **Cherchez l'erreur !!!**

2 - Vous connaissez le nom de notre nouveau ministre de la transformation et de la fonction publique ?

Stanilas Guérini. Jusque-là, rien à redire si ce n'est qu'on ne doit rien attendre de positif de ce personnage tant ses prises de position, la voix de son maître plutôt, en tant que délégué général de LREM ne laissent rien augurer de bon pour la fonction publique...

Or il se trouve que son épouse occupe la fonction de directrice de la stratégie et des opérations chez Google Cloud France ! Google (filiale de Alphabet Inc.), cette entreprise philanthropique s'il en est, qui remporte des marchés .../...

.../... publics, et l'argent qui va avec, notamment le dossier «foncier innovant» récemment (vous savez, les soi-disant manques fiscaux récupérés à coup sûr par photos aériennes...)

Certes, le décret n°2022-861 du 7 juin 2022 pris par madame Borne stipule que le ministre n'aura pas les attributions «relatives à Alphabet Inc. et ses filiales ou à l'hébergement en nuage des données de l'État».

Mais quand même ! Comment croire que dans le cercle privé le sas sera complètement hermétique, et que ne naîtra pas un conflit d'intérêts, s'il n'existe pas déjà ?

N'eut-il pas été plus simple de nommer quelqu'un d'autre à ce poste ?

Mais non... Ça se passe comme ça en Macronie !

COMPTE RENDU du CDAS du 10/06/2022

1) Approbation du PV du 08/11/2021

Adopté à l'unanimité

2) Présentation des orientations ministérielles 2022 en 4 volets :

* Résidences EPAF : 7 seulement sont conservées et les travaux rendus nécessaires seront financés par la vente des autres.

* Gouvernance des opérateurs de l'action sociale (AGRAF, EPAF, ALPAF, ATSCAF...) : Création d'une fédération pour mutualiser certaines fonctions.

* Prestations : améliorer la visibilité de l'offre, revue des prestations, questionnaire sur les attentes et évolution en fonction des enquêtes.

* Restauration

RIA : projet de rénovation du RIA de Valence : réaménagement du self, tri sélectif, réfection de la cuisine, agrandissement avec une salle de groupe ou VIP...

Le RIA restera ouvert pendant la période des travaux qui débuteront en 2023.

3/ Compte-rendu de l'action sociale 26 :

- Les sorties ont été appréciées mais questionnent sur le fait qu'elles n'intéressent qu'une partie des agents.

- L'arbre de Noël représente plus de la moitié du budget de l'action sociale.

- Le nombre de repas servis au RIA est en progression mais n'arrive toujours pas à atteindre son niveau d'avant Covid.

- Le nombre d'enfants partis en colonie de vacances suit la même courbe, en hausse par rapport à 2020 mais n'atteint pas le niveau de 2019.

4/ Actions 2022 en cours / actions 2023 :

- L'abonnement au site «Tout apprendre» prendra fin au 30/06/2022.

- Sorties 2022 : sortie au safari de Peaugres le 07/05/2022 qui a été une réussite,

sortie aux Baux de Provence le 10/09/2022,

sortie retraités le 06/10/22 aux ateliers magiques de Dani LARY.

- Au titre de l'année 2023, le CDAS se questionne sur le maintien de 3 sorties dans l'année ou une sortie sur un week-end. Un sondage sera envoyé à tous les agents pour avoir leur avis.

C'est le pont pont !

Après avoir obtenu le viaduc de Millau en 2004, la CGT FIP 26 s'engage à obtenir la restitution du Pont de la Rivière Kwaî et la reconstruction de celui d'Avignon !

Il est des victoires qui marquent l'histoire syndicale !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Y a une vie après le boulot !

Série : Peaky Blinders, saison 6

Dernière saison avant l'épilogue qui sera visible sur grand écran... 6 épisodes où le gangster de Birmingham se lance dans une double mission : faire fortune en Amérique et continuer à se rapprocher des forces fascistes à la demande de Churchill

Livre : « La décision » de Karine Tuil

Roman nous entraînant dans le quotidien des juges d'instruction anti-terroristes, en résonance avec l'actualité et le procès des attentats du 13 Novembre.

Podcast : Pop n'Co par Rebecca Manzoni

Que vous écoutiez beaucoup de musique ou non, il y a toujours une chanson qui rappelle un moment, un lieu, un souvenir dans une vie, c'est à écouter sur France Inter.

Spécial copinage : Jeudi 23 juin à 21h Centre culturel de Fontlozier

Théâtre « On n'est pas des bêtes » d'après Jean-Michel Ribes.

Le coup de gueule !

UNE RÉFORME DES RETRAITES INJUSTE ET INJUSTIFIÉE

Le projet d'Émmanuel Macron d'allonger l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans est largement minoritaire dans notre pays. Près de 70% des citoyens le regrettent et sont prêts à s'y opposer, convaincus que c'est une réforme injuste et injustifiée.

La retraite, c'est la santé !

L'augmentation de l'espérance de vie ne justifie en rien le recul de l'âge légal du départ à la retraite. Vivre plus vieux va dans le sens de l'histoire, c'est la logique du progrès social. Notre système de protection sociale a permis d'allonger notre espérance de vie. Notre système de retraite solidaire explique que le taux de pauvreté des retraités en France est très inférieur à celui dans les autres pays européens.

Prendre sa retraite à 60 ans, c'est conserver sa santé !

L'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans incapacité physique ou mentale, reste inférieure à 64 ans. Repousser ne serait-ce que d'un an l'âge légal de départ à la retraite augmenterait le nombre de travailleurs qui partiraient en mauvaise santé, y compris pour ceux bénéficiant d'un départ anticipé.

Une autre politique en matière de retraite, par répartition et solidaire, est possible avec les propositions de la CGT.

Il n'y a pas de problème de financement !

On pourrait commencer par laisser se dérouler les carrières jusqu'au bout. De plus, le Conseil d'orientation des retraites indique qu'à régime constant, la situation financière du système des retraites n'est pas amenée à se dégrader. L'extension de l'âge du départ à la retraite n'a donc aucune justification en termes de finances publiques. C'est bien un choix purement politique !

La retraite, c'est la reconnaissance de notre travail.

Elle est financée par un accroissement de la part des richesses créées par le travail. Défendons-la !



BONNES VACANCES A TOUTES ET TOUS...